

COMPTE-RENDU

Ordre du jour

1° Délibération concernant le dévoiement du chemin de La Croix de Crouzille.

Madame le Maire rappelle que par délibération, le 9 novembre 2016, le Conseil l'avait autorisée à procéder à l'Enquête Publique préalable à l'aliénation d'une portion du Chemin de La Croix de Crouzille au droit de la parcelle B994. Cette enquête a été effectuée du 6 au 20 avril 2017.

Le Commissaire enquêteur ayant rendu son rapport, il faut maintenant délibérer pour aliéner cette portion et poursuivre le processus de dévoiement.

Vote unanime du Conseil.

A noter, Monsieur A. Malbert intéressé au vote n'y a pas pris part.

2° Questions diverses.

- Problème d'eau concernant une maison du lotissement des Gabarres : suite à une fuite d'eau non décelable car sous l'habitation, une facture importante est restée impayée, de plus, la récipiendaire rencontrant actuellement de graves difficultés personnelles, le Conseil décide de suspendre le recouvrement.
- Travaux de voirie : la RD 31 devrait être goudronnée fin juin, il est nécessaire de relever deux regards d'assainissement.
- Dégradation sur l'aire de jeux : depuis l'implantation des jeux pour enfants sur le Pré du Château, à cinq reprises, le jeu réservé aux enfants de 2 à 5 ans a dû être réparé, planches cassées sous le poids d'enfants plus âgés... Cette semaine, les planches n'ont pas cédé mais ce sont les vis qui ont été tordues par on ne sait quelle force qui ressemble à du vandalisme !
Faudra-t-il installer un système de surveillance ou supprimer ce jeu définitivement ?
- Sortie de Gours, de la VC n°4 sur la RD840 : manque de visibilité, donc danger ! La solution serait d'acquérir le petit îlot de terrain appartenant aux riverains afin de sécuriser l'accès à l'axe routier 840.
- Projection cinématographique de plein air : le comité des fêtes a sollicité le Grand Figeac pour organiser une projection en plein air lors de la Fête du village, le 21 juillet. Le coût de cette projection s'élevant à 135 euros, Madame le Maire propose au Conseil une prise en charge de ces frais par la Commune : proposition acceptée à l'unanimité.

FAIT à CUZAC le 01/06/2017